



SERVICE FORMATION

Formation SST

Secouriste-Sauveteur du Travail



MODULE : La victime ne répond pas, elle ne respire pas

FORMATION PROFESSIONNELLE

SST – SECOURISTE-SAUVETEUR DU TRAVAIL

Public concerné	Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT et les élèves de lycées professionnels.
Pédagogie	<p>Il s'agit d'une formation essentiellement pratique. L'évaluation est continue sur l'ensemble de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Les gestes sont montrés en simulation de situation réelle puis entièrement expliqués dans les détails.❖ Ils sont ensuite pratiqués par le groupe guidé pas à pas par le moniteur, afin d'en intégrer progressivement la technique.❖ Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets.
Objectif	<p>A l'issue de la formation, le participant doit pouvoir être conduit à adopter une posture de préventeur dans son entreprise et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Protéger la victime et les témoins.❖ Alerter les secours d'urgence adaptés.❖ Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.
Pré-requis	Aucun
Durée	12 heures de face à face pédagogique
Nombre de participants	Groupe de 4 à 10 personnes (et jusqu'à 14 participants maximum).

C.F.P.S.

87 Chemin du Forchet 73470 AYN – Tél PORT : 06 14 33 59 91

<http://www.cfpsformation.fr>

siret 514 964 329 00015 – NAF 8425Z

Contenu

Vous apprendrez :

Thème 1 :

- ❖ Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise :
 - Identifier son rôle en tant que secouriste
 - Identifier son rôle en tant que préventeur dans son entreprise

Thème 2 :

- ❖ Conduite à tenir en cas d'accident :
 - Rechercher les dangers persistants pour protéger
 - Examiner la victime et faire alerter
 - Secourir

Thème 3 :

- ❖ Application des compétences de SST à la prévention dans son entreprise.
 - De protéger à prévenir
 - De faire alerter à informer

Évaluation

Évaluation continue sur l'ensemble de la formation et délivrance d'un Certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail.

Equivalences et Recyclages

Les titulaires du SST sont considérés comme titulaires par équivalence du PSC1. En revanche, les titulaires de l'ancien AFPS ou du PSC1 ne sont pas considérés comme titulaires par équivalence du SST.

Premier recyclage de sept heures à prévoir 24 mois après la formation initiale. Si la formation s'adresse à plus de 10 personnes (maximum 14), la durée de la formation est majorée d'une demie heure par personne supplémentaire.

Cadre législatif

Le Recyclage rentre dans le cadre de la formation professionnelle et dans le droit individuel à la formation (DIF).

C.F.P.S.

87 Chemin du Forchet 73470 AYN – Tél PORT : 06 14 33 59 91

<http://www.cfpsformation.fr>

siret 514 964 329 00015 – NAF 8425Z